

PHI1102 – Introduction à l'ontologie et à la métaphysique

RESPONSABLE DU COURS

Professeure : Sandrine Roux

Bureau : W-5465

Courriel : roux.sandrine@uqam.ca

Heures de réception (sur Zoom) : Prendre rendez-vous par courriel

GROUPE ET HORAIRE

Session : Automne 2023

Groupe : 40

Dates : Du 5 septembre au 18 décembre 2023

Horaire des séances : Mardi, de 9h30 à 12h30

Local : [R-M180](#)

Modalité d'enseignement : en comodal (voir les détails ci-dessous).

DESCRIPTION SELON L'ANNUAIRE

Introduction à l'ontologie comme « métaphysique générale » et à la métaphysique comme « philosophie première », donc à la recherche d'une Science (unificatrice et fondatrice) des sciences. Présentation de quelques systèmes métaphysiques importants dans l'histoire ancienne, médiévale et moderne, en dégagant leurs formes propres de leur fond commun. À travers l'examen de diverses thèses ou théories métaphysiques sur l'Être, Dieu et le monde, l'âme et le corps, la raison, la liberté, le hasard et la nécessité, etc., on étudiera la spécificité de la pensée métaphysique.

DESCRIPTION SPÉCIFIQUE DU COURS

Qu'est-ce que la métaphysique et l'ontologie ? En quoi ces disciplines se distinguent-elles des autres domaines du savoir et des autres champs de la philosophie ? Quels en sont les objets, les problèmes et les méthodes ? Qu'est-ce qui a valu à la métaphysique son titre de « philosophie première » ou de « reine des sciences » ? Et que faut-il entendre par « philosophie première » ? S'agit-il de l'ontologie ? de la théologie ? de la science des premières choses qu'il est possible de connaître ?

Ce cours vise à introduire les étudiant.e.s à ces disciplines philosophiques majeures que sont la métaphysique et l'ontologie. Loin de faire l'objet d'une définition unique, la métaphysique a reçu différentes caractérisations à travers les siècles : elle a par exemple été conçue comme une science des premiers principes et des premières causes ; une science de l'être en tant qu'être (ontologie) ; une science de la substance ou essence (ousiologie) ; une science de l'étant premier et suprême, Dieu (théologie). On a également distingué, dans les classifications scolaires, une « métaphysique générale », identifiée à l'ontologie, dont l'objet serait l'être en général, et une « métaphysique spéciale », portant sur des êtres particuliers : Dieu (théologie), l'âme (psychologie) et le monde (cosmologie).

Notre étude se focalisera sur quelques grandes caractérisations de la métaphysique à travers les siècles, ainsi que sur plusieurs problèmes cruciaux de métaphysique et d'ontologie : qu'est-ce que l'être ? Qu'est-ce qui est ou existe ? Quelles sortes de choses y a-t-il dans le monde ? Y a-t-il une réalité du

devenir ? Dieu existe-t-il et comment le savoir ? Le mal est-il compatible avec l'existence de Dieu ? Peut-on être certain de l'existence du monde extérieur ? Sommes-nous des êtres purement physiques ? L'esprit est-il une réalité distincte du corps ? Sommes-nous libres ?, etc.

Ces questions seront abordées à partir de l'examen de plusieurs systèmes métaphysiques importants dans l'histoire ancienne, médiévale et moderne ; elles nous amèneront aussi à présenter quelques-unes des critiques adressées à la métaphysique, critiques qui n'ont toutefois pas sonné le glas de cette discipline, qui demeure bien vivante aujourd'hui.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Introduire à l'ontologie et à la métaphysique, aux notions, thèmes, problèmes, débats et théories que l'on trouve dans ces champs de réflexion.
- Étudier quelques systèmes métaphysiques importants dans l'histoire ancienne, médiévale et moderne, afin d'en comprendre les enjeux, les concepts, les thèses et les arguments.
- Présenter certaines critiques qui ont été adressées à la métaphysique, pour en évaluer la pertinence, la portée et les limites.
- Développer des compétences en matière d'analyse, de synthèse, d'argumentation.
- À l'issue de ce cours, les étudiant.e.s devront être capables de mener une réflexion argumentée sur les questions et les thèmes examinés, de présenter et d'expliquer les thèses et les arguments des auteurs étudiés, de dégager les points de convergence ou de divergence qui existent entre les auteurs sur tel problème ou tel sujet, en confrontant leurs arguments et leurs positions.

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

Le cours se tiendra en format **comodal**, ce qui signifie que l'enseignement sera offert simultanément en présence (local R-M180) et à distance (via le logiciel de vidéoconférence Zoom). Les informations pour se connecter sur Zoom se trouvent **dans l'espace Moodle du cours**. Des précisions seront apportées sur cette modalité d'enseignement lors de la première séance.

Le cours se déroulera sous la forme d'exposés magistraux, complétés par des discussions avec le groupe. Les étudiant.e.s sont vivement encouragé.e.s à faire part de leurs questions et remarques au fil du cours. Avant chaque séance, tout le monde devra avoir lu les textes au programme : cela est indispensable pour tirer profit de l'enseignement et valider le cours avec succès.

TEXTES ET LECTURES

Le plan du cours (voir ci-après) détaille le programme des lectures obligatoires pour chaque séance ; des lectures complémentaires sont parfois proposées, afin d'aller plus loin dans la connaissance de la matière, des textes et des auteurs. Les textes au programme des lectures seront accessibles à partir de la plateforme Moodle. D'autres références – concernant notamment la littérature secondaire – seront données en cours, en relation avec les thèmes et les questions abordés.

PROPOSITION D'ÉVALUATION

L'évaluation de cet enseignement pourrait se baser sur les éléments suivants :

1/ **Un résumé-synthèse (30%)**, à remettre en format Word sur Moodle (dans l'espace dédié) au plus tard le 6 octobre 2023. *Longueur* : 6 pages dactylographiées, interligne 1.5, Times New Roman, point 12.

Le texte et les consignes du travail seront disponibles dans Moodle à partir de la semaine 1.

2/ **Un examen de mi-session en classe (35%)**, le 31 octobre 2023 (durée : 3 heures).

Les sujets de l'examen seront composés de questions à choix multiple, ainsi que de questions à développement court, moyen et long, portant sur la matière traitée durant la première partie de la session

(séances 1 à 7). Les étudiant.e.s pourront se présenter à l'examen avec une page de notes (= une feuille, recto uniquement). Cette page de notes devra être remise avec le carnet de réponses à la fin de l'examen. *Aucun autre document ne sera autorisé.*

3/ Un examen final en classe (35%), le 12 décembre 2023 (durée : 3 heures).

Les consignes sont les mêmes que pour l'examen de mi-session, à ceci près que les sujets de l'examen final porteront sur l'ensemble de la matière étudiée durant la session.

La note finale résultera de la pondération suivante :

- 1) Résumé-synthèse : 30% ;
- 2) Examen de mi-session : 35% ;
- 3) Examen final : 35%.

Pour le devoir maison (évaluation 1), aucun travail en retard ne sera accepté, sauf accord préalable de l'enseignante et si la demande est dûment justifiée (ex. : attestation médicale). La pénalité pour un retard non justifié sera de - 2% par jour.

Anonymisation des devoirs : À la demande des associations étudiantes et sur les recommandations du Comité Équité, Diversité et Inclusion, l'anonymisation des copies sera proposée pour ce cours, en particulier pour les devoirs de mi-session et de fin de session. Pour l'anonymisation des devoirs : indiquez uniquement votre code MS sur la copie (code inscrit sur la carte d'étudiant).

Critères d'évaluation : compréhension des auteurs/autrices, des textes, des thèses, des arguments et des problèmes discutés ; pertinence, précision, clarté et rigueur de l'argumentation ; articulation logique et cohérence interne ; qualité de la langue (orthographe et syntaxe).

NOTATION

Notation littérale	Notation chiffrée	Notation en %	Évaluation de l'apprentissage	Notation littérale	Notation chiffrée	Notation en %	Évaluation de l'apprentissage
A+	4.3	90 - 100	Excellent	C+	2.3	65 - 69	Bien
A	4.0	85 - 89		C	2.0	60 - 64	
A-	3.7	80 - 84		C-	1.7	57 - 59	
B+	3.3	77 - 79	Très bien	D+	1.3	54 - 56	Passable
B	3.0	73 - 76		D	1.0	50 - 53	
B-	2.7	70 - 72		E	0.0	moins de 50	Échec

CALENDRIER ET PLAN DE COURS

- 1) 5 septembre Présentation du cours et introduction.
Lecture obligatoire : Plan de cours.

- 2) 12 septembre L'intelligible et le sensible : la théorie des Idées de Platon.
Lectures obligatoires : Platon, *République*, livre VI et VII (extraits) ; *Hippias majeur* (extrait) ; *Phédon* (extrait).
Vidéo à visionner : Platon et le mythe de la caverne (lien dans Moodle).

- 3) 19 septembre La métaphysique d'Aristote (I) : la critique des Formes intelligibles de Platon ; la sciences des premiers principes et des premières causes (*aitiologie*) ; la science de l'être en tant qu'être (*ontologie*).
- Lectures obligatoires : Aristote, *Métaphysique*, livres I, IV et VI (extraits) ; *Physique* (extrait sur la théorie des quatre causes).
- 4) 26 septembre La métaphysique d'Aristote (II) : la science de la substance (*ousiologie*) ; la science de l'être premier et de la première cause (*théologie*).
- Lectures obligatoires : Aristote, *Métaphysique*, livre VII, ch. 1 à 6 ; livre XII (extraits).
- 5) 3 octobre La christianisation de la métaphysique et les preuves de l'existence de Dieu.
- Lectures obligatoires : Anselme de Cantorbéry, *Proslogion* (extrait) ; Thomas d'Aquin (extraits) ; autres exemples de preuves *a priori* et *a posteriori* (extraits dans Moodle).
- Lectures complémentaires : Bernard Sève, « La question philosophique des preuves de l'existence de Dieu » (sections 1 et 2), dans *La Question philosophique de l'existence de Dieu*, 1994.
- Le 6 octobre : Remise du résumé-synthèse (évaluation 1).**
- 6) 10 octobre **Conférencière invitée** : Aline Medeiros Ramos (Docteure en philosophie et chargée de cours à l'UQAM et à l'UQTR)
- Titre et textes à venir.*
- 7) 17 octobre Dieu et le problème du mal : si Dieu existe, d'où vient le mal ?
- Lectures obligatoires : Spinoza, *Éthique* (extraits) ; Leibniz, *Essais de théodicée* (extraits) ; John Mackie, « Le mal et la toute-puissance », section 4 (sur la solution par le libre arbitre), dans C. Michon et R. Pouivet (dir.), *Philosophies de la religion : approches contemporaines*, 2010.
- Lectures complémentaires : J. Mackie, « Le mal et la toute-puissance » (en totalité) ; H. Jonas, *Le concept de Dieu après Auschwitz* (résumé de l'ouvrage).
- 8) 24 octobre Semaine de lecture
- 9) 31 octobre **Examen de mi-session en classe (évaluation 2)**
- 10) 7 novembre Le tournant épistémique de la métaphysique : Descartes.
- Lectures obligatoires : Descartes, *Principes de la philosophie*, Lettre-Préface (extrait) ; partie I, articles 1-2 et 4 à 14 ; *Discours de la méthode*, partie IV.
- Lectures complémentaires :
- Descartes, *Méditations métaphysiques*, Méditations I, II et III (§ 1-5).
 - J.-M. Beyssade, « D'un premier principe l'autre. Descartes entre l'ego du cogito et la véracité divine », dans *Études sur Descartes. L'histoire d'un esprit* (2001).
- 11) 14 novembre Réalisme et idéalisme : l'immatérialisme de Berkeley.
- Lectures obligatoires : Berkeley, *Principes de la connaissance humaine*, partie I, § 1-36, 90-91, 145-150 ; Peter Van Inwagen, *La Métaphysique*, ch. 2 : « L'extériorité ».

- 12) 21 novembre Le criticisme et le tournant « pratique » de la métaphysique : Kant.
Lectures obligatoires : Kant, *Critique de la raison pure* (extraits) ; *Critique de la raison pratique* (extraits).
- 13) 28 novembre La métaphysique, voie royale ou impasse pour la philosophie ? Heidegger vs Carnap.
Conférencier invité : Vincent Guillin (Professeur à l'UQAM).
Lectures obligatoires : Heidegger, « Qu'est-ce que la métaphysique ? » ; Carnap, « Le dépassement de la métaphysique par l'analyse logique du langage », dans A. Soulez (éd.), *Manifeste du Cercle de Vienne et autres écrits*, 1985, p. 153-179.
- 14) 5 décembre Le problème corps-esprit.
 Le physicalisme et quelques arguments anti-physicalistes.
Lectures obligatoires : Jaegwon Kim, *Philosophie de l'esprit* (extraits) ; François Kammerer (2018), « Qualia (A) », dans M. Kristanek (dir.), *L'Encyclopédie philosophique* [en ligne] : lire l'introduction et les sections 2.a et 2.c.
Lectures complémentaires : Pierre Saint-Germier (2016), « Zombies (A) », dans Kristanek (dir.), *L'Encyclopédie philosophique* [en ligne].
- 15) 12 décembre **Examen final en classe (évaluation 3)**

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Quelques introductions et recueils de textes sur la métaphysique et l'ontologie :

- Alquié, Ferdinand, « Métaphysique », *Encyclopædia Universalis* [en ligne ; accessible à partir du site de la bibliothèque]. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/metaphysique/>
- Bouveresse, Renée (dir.), *La Métaphysique*, Paris, Ellipses, 1999.
- Cambier, Alain, *Qu'est-ce que la métaphysique ?*, Paris, Vrin, 2016.
- During, Elie, *La Métaphysique*, Paris, GF Flammarion - Corpus, 1998.
- Garcia, Emmanuelle & Nef, Frédéric (dir.), *Métaphysique contemporaine. Propriétés, mondes possibles et personnes*, Paris, Vrin, 2007.
- Grondin, Jean, *Introduction à la métaphysique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2004.
- Nef, Frédéric, *Qu'est-ce que la métaphysique ?*, Paris, Gallimard, 2004.
- Nef, Frédéric & Schmitt Yann (dir.), *Ontologie. Identité, structure et métaontologie*, Paris, Vrin, 2017.
- Panaccio, Claude (dir.), *Le Nominalisme. Ontologie, langage et connaissance*, Paris, Vrin, 2012.
- Ricoeur, Paul, « Ontologie », *Encyclopædia Universalis* [en ligne ; accessible à partir du site de la bibliothèque]. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/ontologie/>
- Tiercelin, Claudine, « La métaphysique », dans D. Kambouchner (dir.), *Notions de philosophie*, II, Paris, Gallimard, 1995.
- Tiercelin, Claudine, *La métaphysique et les sciences. Les nouveaux enjeux* [en ligne], Paris, Collège de France, 2014.
- Van Inwagen, Peter, *La Métaphysique*, trad. P.-A. Miot, Paris, L'Éthèque, 2017.

CONSIGNES POUR LA PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT EN LIGNE



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

POLITIQUE N°16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

RÈGLEMENT N°18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une personne étudiante, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 1 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

POLITIQUE N°44 SUR L'ACCUEIL ET LE SOUTIEN DES ÉTUDIANT.E.S EN SITUATION DE HANDICAP

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : situation.handicap@uqam.ca

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>